

COMMENT REALISER UNE TÉLÉCONSULTATION EN EHPAD?



1

Identifier le besoin par l'équipe de soin de l'EHPAD (ou proposition du médecin spécialiste)

2

Informer le médecin traitant du résident de la mise en place d'une Téléconsultation et s'assurer du **consentement** du résident (ou de sa famille/tuteur)

3

Organiser la Téléconsultation : contacter les secrétariats des spécialistes visés

4

Réaliser la Téléconsultation : à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette et dans un **endroit calme** (chambre du résident, salle dédiée, infirmerie, etc.)

5

S'assurer de la **traçabilité** des actes en récupérant le **compte-rendu** de Téléconsultation et les autres documents (ordonnances, etc.) et les ajouter au **logiciel de soins**



POUR TOUTE QUESTION,
N'HÉSITEZ PAS À VOUS RAPPROCHER DE
L'INFIRMIÈRE DE TÉLÉMÉDECINE DE VOTRE
TERRITOIRE



Pourquoi la Télémédecine en EHPAD ?

1

Eviter des déplacements des résidents chronophages à organiser

Plus besoin de : réserver une ambulance, éditer un bon de transport et le dossier patient, préparer le résident, organiser la logistique de départ et du retour, gérer les démarches de remboursement du transport, etc.

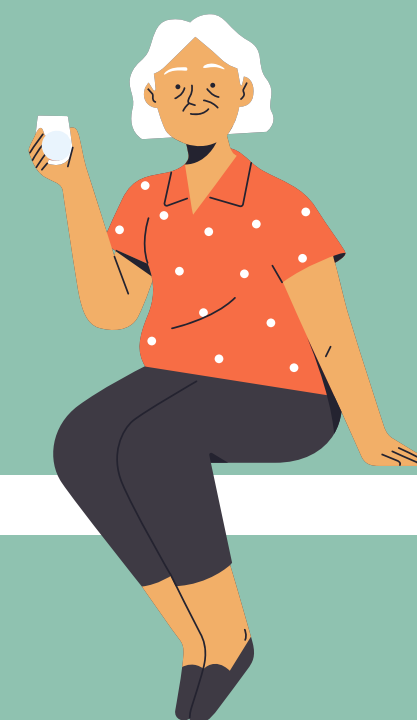


2

Stress évité pour les résidents

Pas de déplacements stressants et longs pour les résidents car les consultations sont réalisées sur leur lieu de vie.

Ils sont, de plus, entourés de l'équipe de soin (et de leur entourage selon leurs souhaits) qu'ils connaissent



3

Des échanges plus qualitatifs

Meilleur partage des informations entre le médecin spécialiste et l'équipe de soin : les accompagnants sont présents pendant la téléconsultation (rare lors des consultations en présentiel) et peuvent détailler la situation du résident, les difficultés rencontrées, apporter leurs propres constations et exprimer leur ressenti.

Les échanges sont réalisés en direct, sans besoin d'attendre le compte-rendu ou que les informations du médecin spécialiste soient redescendues par l'intermédiaire du résident. L'équipe de soin est rassurée sur la conduite à tenir.

Les résidents sont amenés à s'exprimer plus facilement puisqu'ils sont dans un environnement connu et rassurant.



4

Réduction des délais d'attente

POUR TOUTE QUESTION,
N'HÉSITEZ PAS À VOUS RAPPROCHER DE
L'INFIRMIERE DE TÉLÉMÉDECINE DE VOTRE
TERRITOIRE

QU'EST-CE QUE LA

TÉLÉMÉDECINE ?

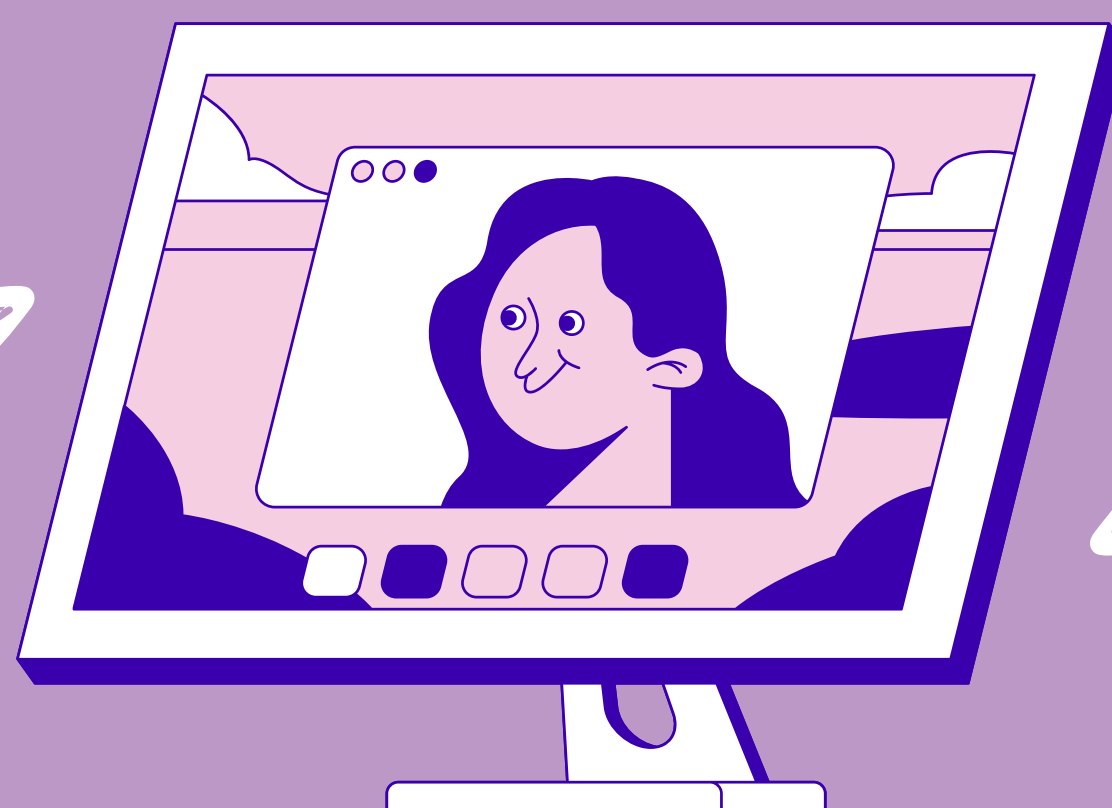
LA TÉLÉCONSULTATION

La téléconsultation est une consultation réalisée à distance entre le résident et le médecin

Le résident peut être assisté ou non, par une personne de confiance ou par un autre professionnel de santé

LA TÉLÉEXPERTISE

La téléexpertise permet à un professionnel de santé de solliciter, à distance par un outil sécurisé, l'avis d'un ou plusieurs professionnels de santé médicaux face à une situation médicale donnée



ET LE MÉDECIN TRAITANT?

L'acte de Télémédecine ne remplace pas le médecin traitant. Elle est complémentaire et se réalise avec son consentement.

ÉCHANGES SÉCURISÉS

Les actes de Télémédecine sont réalisés par l'intermédiaire de logiciel sécurisés et dans des conditions garantissant la confidentialité des échanges

INTÉGRATION AU PARCOURS DE PRISE EN CHARGE

Le Professionnel de santé détermine s'il est contre indiqué de faire une téléconsultation ou au contraire le propose

QUEL COÛT? QUEL REMBOURSEMENT?

La Téléconsultation n'engendre pas de coûts supplémentaires (par rapport à une consultation classique en présentiel) ; le remboursement se fait de la même façon

POUR TOUTE QUESTION,
N'HÉSITEZ PAS À VOUS RAPPROCHER DE
L'INFIRMIÈRE DE TÉLÉMÉDECINE DE VOTRE
TERRITOIRE